

# NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

UN LIBRARY  
MAR 3 1983



Distr.  
GENERALE

A/38/108  
S/15632  
1er mars 1983  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-huitième session  
Points 12 et 64 de la liste préliminaire\*  
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON  
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-huitième année

Lettre datée du 27 février 1983, adressée au Secrétaire général  
par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une liste contenant les noms de 9 405 citoyens iraniens, tant civils que militaires, qui ont été portés disparus depuis le début de la guerre d'agression menée par les dirigeants irakiens contre la République islamique d'Iran ainsi que d'autres renseignements les concernant 1/. Cette liste n'illustre que l'un des nombreux crimes horribles commis par le régime baath parmi lesquels on peut notamment citer le bombardement d'objectifs civils et l'exécution de prisonniers, ce dont peut témoigner la Croix-Rouge internationale. La justice et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, exigent que la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies réagissent avec vigueur devant ces violations massives et flagrantes du droit international, des normes de décence internationale et des droits de l'homme perpétrés par le régime irakien, et que ces criminels de guerre soient traduits en justice conformément aux précédents que constitue le cas des criminels de guerre nazis.

\* A/38/50.

1/ Cette liste est déposée au Secrétariat et peut être consultée sur demande.

A/38/108

S/15632

Français

Page 2

La disparition de plus de 9 400 personnes a été portée à l'attention de la Commission des droits de l'homme à sa présente session à Genève. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir user de vos bons offices pour prier la Commission d'examiner cette question à sa session en cours et d'exercer toute la pression possible sur le régime iraquien pour remédier à cette situation injuste.

Je vous serais également extrêmement obligé de bien vouloir faire distribuer la liste ci-jointe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 12 et 64 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le chargé d'affaires,

(Signé) Seyed Ahmad SERAJZADEH

-----